

Jouy –sur Eure, le 30 décembre 2013

Lettre à Monsieur le Commissaire Enquêteur

Objet : P.L.U. Jouy sur Eure – enquête publique –

Les signataires figurent en annexe 2

Monsieur le Commissaire,


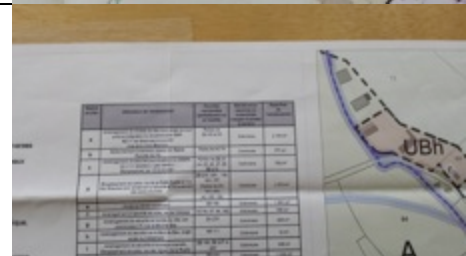
Après examen des différentes pièces du PLU, nous portons à votre connaissance les remarques suivantes qui nécessitent des modifications du PLU :

- omission d'éléments remarquables

Il est particulièrement surprenant que le document « Recensement des éléments remarquables – articles L123-1-5-6 et 7 du CU° (Cabinet Dussein Urbain de Juin 2013) ne fasse pas mention des vestiges de l'abbaye et du paysage associé spécifique, alors que de nombreux signes en révèlent la présence (rue de l'ancienne abbaye, mur à contreforts le long de la rue de l'église, la mention «le clos » sur le cadastre, etc.) et constituent un élément majeur du patrimoine vernaculaire en tant qu'identité architecturale du village (cf. PADD- Axe 1- §i page 8)

- absence de justification de l'emplacement réservé b pour création d'un parc de stationnement.

Le PADD en page 7 indique que « Les aménagements publics actuels peuvent être améliorés ou complétés : parking, place de la Mairie, trottoirs, espaces verts... » Ce qui est très largement insuffisant pour justifier de la nécessité d'un tel équipement.

| | |
|---|--|
|  | Emprise du parc de stationnement : Zone hachurée sur parcelle 79 |
|  | Caractéristiques du repère b – Parc de stationnement 777 m2 sur parcelle privée et contenant le mur à contrefort |

Nous développons ces deux points dans le présent document et formulons les propositions de modifications, qui nous l'espérons, retiendront toute votre attention.

1 – Préserver l'identité et le caractère remarquable du site de l'église et de son environnement proche

Le site de la place de l'église témoigne des origines du village de JOUY SUR EURE où un prieuré dépendant de l'abbaye de Jumièges fut construit. Ce lieu est toujours emprunt aujourd'hui de plusieurs éléments qui permettent de retracer l'histoire du village.

La richesse du site tient à la rencontre de plusieurs mondes :

- un **espace pastoral** : au sens naturel et agricole du terme considérant que les moines occupant le prieuré cultivait des jardins et vergers ; à ce jour, le chemin rural utilisé par les randonneurs, les habitants et les cavaliers, le coteau toujours cultivé, le clos, les arbres sur la place de l'église sont autant d'éléments qui caractérisent cet espace vert et paisible
- un **monde historique et religieux** : l'église et son portail classé monument historique, le presbytère, les vestiges du prieuré médiéval avec le mur et ses contreforts, l'ancienne maison des Charitons ;
- un **lieu de recueillement et de calme** : la place qui fut un champ avant la révolution devint partiellement un cimetière qui fut déplacé au cours du XIXe siècle. Aujourd'hui, l'espace devant l'église invite au repos et au souvenir (espace vert, banc, monument aux morts devant le portail de l'église).




La carte postale ci-contre illustre cette conjonction d'ambiances.

Une vue panoramique jointe en annexe 1 illustre la richesse et la complémentarité des éléments du site.

1-1 Le monde historique et religieux.

Une histoire riche comme en témoigne le « Dictionnaire topographique, statistique et géographique du département de l'Eure »-LL.Debled- 1840.

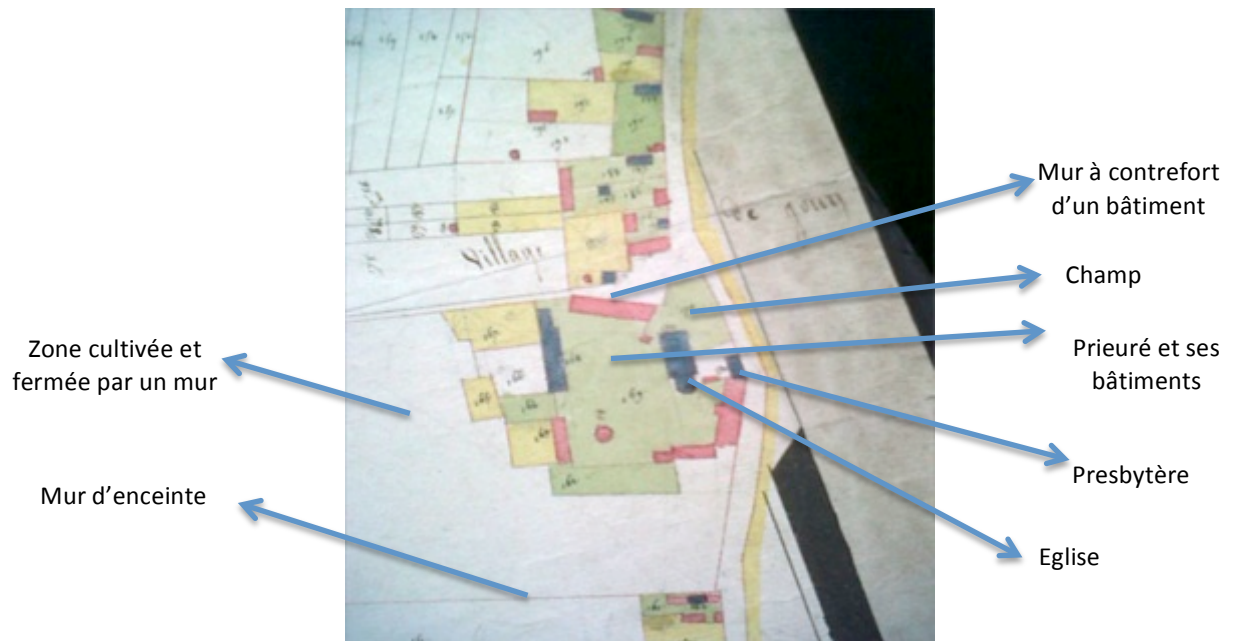
JOUY-SUR-EURE, cant. d'Evreux (sud) ; sur l'Eure. — Pop. 515. Ménag. 158. — Surf. territ. en hect., 958. — Contrib. fonc., 2,694 f. en pp^{al}. Percep. de Fontaine-sous-Jouy. — Paroiss. succ. Maison presbyt. — 1 école comm. de 60 enf. Maison d'école. — Dist. en kil. au ch.-l. de dép^t., d'arr. et de cant., 14. —  Evreux. — Céréales ; vignoble ; culture variée.

Dépendances : La Cornouilleraie, Cresne, les Pleignes, les Vallois. (H.) — Le Pavillon-de-Beauregard, château.

Baronie qui dépendait de l'abbaye de Jumièges : quelques restes du prieuré sont encore debout. La haute-justice fut, pendant plusieurs siècles, jusqu'en 1789, contestée, quant au ressort d'appel, entre le grand bailliage d'Evreux et celui de Gisors : les appels, à raison du litige, se portaient à Rouen. — L'église est en partie du X^e siècle : elle avait des vitreaux aujourd'hui mutilés. — Quelques faits de la bataille de Cocherel se rapportent au territoire de Jouy. Pendant que l'armée du capit. dans l'attente de la bataille, était postée au-dessus de Hardencourt, son arrière-garde occupait la hauteur du hameau de Cresne, d'où elle pouvait observer toute la vallée. Après la bataille, 120 chevaliers arrivaient au secours des Navarrois ; il paraît qu'ils descendirent par le petit vallon de Jouy ; un corps de cavalerie française ayant été détaché à leur rencontre, la plupart périrent ou furent forcés de se rendre. Ce dernier fait s'est, dit-on, accompli sur une petite éminence en arrière de Jouy, où il y a d'anciennes carrières de pierre : les fuyards n'y étaient sans doute réfugiés ; du moins le sol sur ce point renferme un grand nombre de squelettes enfouis ; mais peut-être n'a-t-on fait qu'y entasser les restes de cette journée. — On a trouvé dans une prairie de la vallée une grande quantité d'objets en bronze dont l'usage n'a pu être bien déterminé, et qu'on suppose avoir dû ser-

Le document relate notamment les restes d'un prieuré ainsi que des faits historiques. On notera aussi la présence d'ossements ainsi que d'objets en bronze retrouvés à proximité du prieuré.

Sur le cadastre napoléonien de 1806 ci-dessous apparaissent les bâtiments du prieuré démantelés au cours du XIXe siècle ainsi que les éléments patrimoniaux et historiques significatifs.



A noter que la place et son périmètre ont été préservés depuis l'inscription aux monuments historiques du portail de l'église, et nombre de projets d'aménagement des propriétés riveraines ont été élaborés en prenant en compte en particulier le mur à contrefort mais aussi le caractère pastoral du site (portail en bois sur le chemin, limitation d'ouverture sur ce mur, etc.). **Il serait très dommage que les efforts entrepris par les différents propriétaires pour valoriser et respecter le site ne soient pas soutenus et poursuivis par la collectivité communale qui se doit d'être exemplaire et cohérente.**


→ IMPORTANT : A ce titre, il est très surprenant que le mur le plus ancien de Jouy sur Eure ne soit pas mentionné sur les plans du projet de PLU alors que d'autres plus récents le sont !

Une telle omission devra être corrigée en mentionnant le mur à contreforts comme un élément remarquable, voire en demandant son inscription au registre des monuments historiques.



Effet miroir imposé vis-à-vis des ouvertures du mur à contreforts.

Eglise

| | |
|---|--|
| <p>Auteur phototype</p> <p>Localisation</p> <p>Date protection</p> <p>Préc. Protection</p> <p>Dénomination</p> <p>Eléments MH</p> <p>Siècle</p> <p>Statut propriété</p> <p>documentation MAP</p> | <p>Bontemps, Daniel - Ministère de la Culture (France), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (Centre de recherche des monuments historiques - CRMH) diffusion RMN</p> <p>Haute-Normandie ; Eure ; Jouy-sur-Eure</p> <p>1926/07/19 : inscrit MH ; 1930/09/18 : classé MH</p> <p>Eglise, à l'exception du portail classé : inscription par arrêté du 19 juillet 1926 ; Portail : classement par arrêté du 18 septembre 1930</p> <p>Eglise</p> <p>portail ; voûte</p> <p>15e siècle</p> <p>propriété de la commune</p> <p> Contact service producteur</p> <p>© Monuments historiques, 1992 PA00099464</p> |
|---|--|

L'historique du site est mis en évidence sur le site Internet de la CAPE.

Extrait du site internet CAPE - Tourisme

« **Jouy-sur-Eure** Deux hypothèses ont été émises quant à l'étymologie du mot « Jouy » : - La première serait un lieu figurant dans l'inventaire des propriétés de Jumièges : « Gaudacius » qui signifie « lieu agréable et de plaisir en latin ». - La seconde serait d'origine celtique avec « Jou », qui devient « Jovis » en latin et qui ferait référence à Jupiter. Or des objets de l'époque Gallo-romaine ont en effet été trouvés dans une prairie de la vallée. **Le nom de Jouy sera mentionné pour la première fois au Xème siècle lorsque Richard Longue Epée donne sa « villa de Jouy » à l'abbaye de Jumièges.** A partir de ce moment, le village de Jouy-sur-Eure bénéficiera de nombreux legs (prairies, terres cultivables, bois, ...) C'est dans la plaine près de Jouy-sur-Eure que se déroula la célèbre bataille de Cocherel en 1364 où les troupes françaises menées par Du Gueslin écrasèrent l'armée du roi de Navarre. En 1789, alors que l'abbaye est vendue comme bien public et démantelée, l'église de Jouy, quant à elle, est protégée par son statut d'église paroissiale. Au XIXème siècle, Jouy-sur-Eure compte moins de 500 habitants et a pour principale ressource l'agriculture ainsi que la viticulture.

L'église : **L'église Saint-Pierre faisait partie d'un prieuré dépendant de la grande abbaye de Jumièges.** A l'emplacement du parking, se trouvait le cimetière du village. On y retrouve deux éléments : - Un calvaire avec une croix du XIXème siècle (bien que probablement plus ancien) - Une piéta en pierre du XVIème ou XVIIème siècle. La façade occidentale de l'église fut classée aux Monuments Historiques en 1930. A l'intérieur du monument, on trouve de très belles verrières des XVIème et XVIIème siècles ainsi qu'une statuare d'art populaire des XVème, XVIème et XVIIème siècles. Sur la place de l'église, on peut admirer un monument aux morts de 1985 qui évoque la disparition des soldats par des empreintes dans le béton. »

La relation avec l'abbaye de Jumièges constitue un élément marquant du lieu dont un des prieurs devint abbé de Jumièges.

« Nicolas le Roux, moine de Jumièges, prieur de Jouy-sur-Eure, reçut l'abbaye de la Croix du pape Jean, qui se l'était réservée, par rescrit du 20 juillet 1412. Nicolas professait le droit à Paris en 1414, il fut député au Concile de Constance, par la province de Normandie; il fut transféré à Jumièges en 1418, et prit part dans la suite au procès de la Pucelle. »

Les trois vues suivantes des cadastres de 1806, 1840 et 2013 montrent l'évolution du site et sa dégradation au cours du temps.

A l'évidence ne subsistent aujourd'hui que l'église, le presbytère, la parcelle dénommée « le clos » entourée de mur (parcelle cadastrale actuelle n°ZB125) et le mur sur le chemin de Jouy à la Cornouilleraie.



Sur ces vues, on note que les traces du prieuré autour de l'église vers la parcelle actuelle ZB125 ont peu à peu disparu, et que, en 1840, ne subsistait que le mur à contreforts.



On note par ailleurs que l'actuelle place a été successivement un champ, puis un cimetière et enfin une esplanade avec des stationnements.



De plus les riverains ont préservé les bâtiments proches (en particulier ceux en bleu sur le cadastre de 1806) en intégrant dans les projets des contraintes liées à la proximité de l'église mais aussi à la proximité du mur à contreforts.



Proposition n° 1 :

Pour sauvegarder l'identité historique et religieuse du site, nous sollicitons la préservation du mur du bâtiment, dernière trace du prieuré, ainsi que celui entourant le « clos », témoins de l'histoire et des racines de Jouy sur Eure, en application de l'article L 123.1.5-7 (éléments architecturaux à préserver).

Cette proposition répond à l'exigence mentionnée au PADD au §c de la page 6 qui traite de la gestion des franges urbaines pour assurer une transition douce entre la zone bâtie et la zone agricole et définir les limites durables de l'urbanisation.

Une acquisition du mur par la commune devrait permettre de garantir sa préservation.

1-2 L'espace pastoral.

L'espace pastoral est un élément d'identité fort car il traduit à la fois la vocation du prieuré (vocation de travail des bénédictins : ici travaux agricoles) et un paysage typique de la vallée d'Eure, en pente douce.

Les éléments les plus marquants de cet espace sont :

- le champ (parcelle n°ZB125) dit « le clos » en relation avec le prieuré et avec le mur périphérique de cette parcelle
- le chemin dit de « Jouy à la Cornouilleraie » qui a été une voie de communication à des fins agricole assurant en particulier la liaison entre le bourg de Jouy et la Cornouilleraie. C'est aujourd'hui un lieu de promenade pédestre et équestre.
- le champ (parcelle n°ZB203) adjacent au chemin et situé en vis à vis est partie intégrante de ce paysage

Ces éléments constituent un ensemble remarquable de l'espace pastoral propice à la promenade comme en témoignent les clichés d'hier et d'aujourd'hui ci-après.



Ces vues montrent à la fois l'importance du paysage ainsi que la marque du mur entourant le clos.

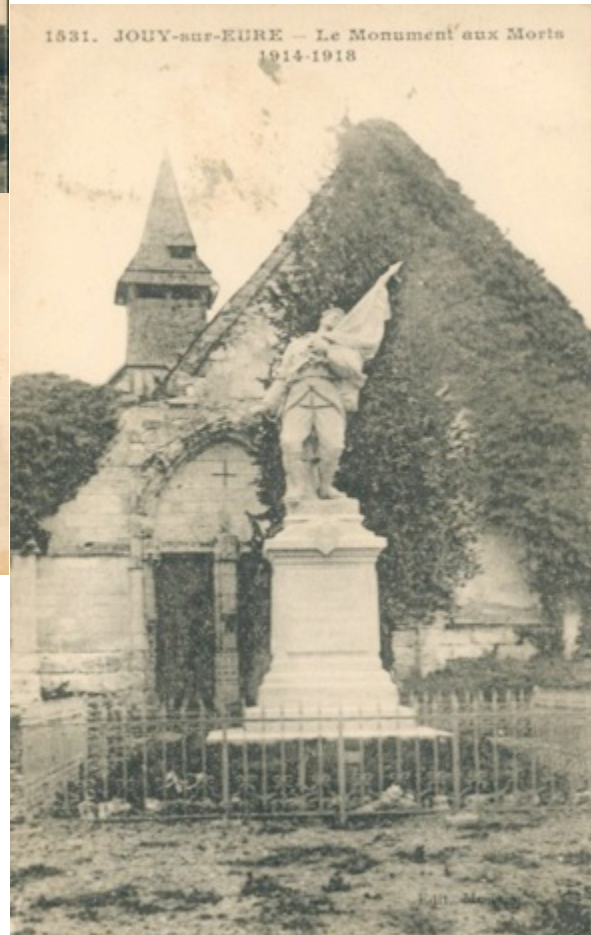
Propositions n° 2 et 3 :

Pour sauvegarder l'identité pastorale du site, nous sollicitons la préservation des parcelles constitutives du clos et du coteau de toute urbanisation (agricole ou autre) et leur classement en zone naturelle (parcelles ZB125 et ZB203).

1-3 Lieu de recueillement et de calme.



La place est un lieu de calme et de recueillement, successivement champ cultivé, puis cimetière et enfin esplanade avec bancs et monument aux morts.



A l'écart de la voie de circulation principale, le site de la place de l'église doit conserver son identité. A noter, le parc de stationnement (pour une vingtaine de véhicules), déjà existant, en bordure de la route départementale.

Il s'agit d'un espace non dédié à la circulation.

2 – Inutilité du parc de stationnement prévu près de l’Eglise.

Outre le fait que le parc de stationnement pourrait générer un trafic en contradiction avec le site, se pose la question de son utilité et de son coût.

Actuellement, l’emprise de la RD permet un stationnement longitudinal suffisant pour les riverains et les besoins de la commune et de ses 500 habitants.

Plus localement, le stationnement actuel de l’église permet largement de répondre aux besoins des habitants, des touristes et des usagers lors des rares cérémonies qui se tiennent en l’église du village (environ 4 messes et 2 mariages par an en moyenne), et le PLU ne fait mention d’aucune modification de zone constructible dans le secteur ou d’équipements publics qui seraient susceptibles d’augmenter de manière sensible le nombre d’habitants ou d’usagers du secteur.

Un relevé objectif de l’utilisation du parking démontrera qu’il est la majeure partie de l’année complètement désert, ce qu’attestent les photos ci-après.

Ainsi donc, la réservation d’une zone de 777m² (repère b) n’est pas justifiée et, d’ailleurs, le PADD n’apporte aucune justification.

L’investissement d’un tel équipement public serait de l’ordre de 200.000 euros comprenant :

- l’achat du terrain,
- études,
- fouilles archéologiques préventives,
- confortement ou démolition du mur,
- la construction du parc de stationnement (fondation, chaussée, enrobé, évacuation, captage et traitement des eaux de ruissellement, éclairage)
- raccordement avec la voirie principale (rue de l’ancienne abbaye).

Un coût élevé, à répartir sur peu de foyers fiscaux, pour un besoin injustifié.

Photos prises à différentes périodes.



3– Conclusions.

Le projet communal est traduit et organisé en 3 axes dans le PADD :

Axe 1. Conforter le bourg,

Axe 2. Mettre en valeur la vallée de l'Eure,

Axe 3. Maintenir l'identité rurale et agricole du plateau.

Les « manques » évoqués en introduction du courrier et l'analyse fournie conduisent à demander la prise en compte des cinq modifications du PLU, afin de renforcer ces 3 axes.

→ Modification 1 : Mur ancien à contrefort vestige du prieuré longeant le chemin de petite randonnée de la place de l'église vers la déchetterie.

- A intégrer dans la liste des éléments remarquables
- A acquérir par la mairie
- Prévoir des mesures de préservation
- Envisager un classement aux monuments historiques

Références au PADD

Axe 1 – Page 8 – Paragraphe i

Identifier et mettre en valeur le patrimoine vernaculaire (murs, lavoirs, four à pain ...)

Axe 2 – Page 9 – Paragraphe a

Préserver le site et protéger les espaces naturels, espaces boisés, fond de vallée et les limites végétales de la commune

→ Modification 2 : Parcelle n ° ZB125 et son mur d'enceinte

- A intégrer dans la liste des éléments remarquables
- Prévoir des mesures de préservation en classant en zone N

Références au PADD

Axe 1 – Page 8 – Paragraphe i

Identifier et mettre en valeur le patrimoine vernaculaire (murs, lavoirs, four à pain ...)

Axe 3 – Page 13 – Paragraphe d

Préserver les éléments remarquables du patrimoine bâti et naturel de la commune

→ Modification 3 : Vue sur l'église

- Ajouter une vue remarquable sur l'église depuis les hauteurs du chemin de petite randonnée

Références au PADD

Axe 3 – Page 13 – Paragraphe c

Protéger les vues remarquables, notamment celles sur les coteaux et les boisements /

Préserver les vues et les repères visuels

→ Modification 4 : Parcelle n°ZB203

- A intégrer dans la liste des éléments remarquables
- Prévoir des mesures de préservation en classant en zone N

Références au PADD

Axe 2 – Page 9 – Paragraphe a

Préserver le site et protéger les espaces naturels, espaces boisés, fond de vallée et les limites végétales de la commune

Axe 3 – Page 13 – Paragraphe c

Protéger les vues remarquables, notamment celles sur les coteaux et les boisements /

Préserver les vues et les repères visuels

→ Modification 5 : Emplacement réservé b

-Supprimer l'emplacement réservé (repère b) sur la parcelle 79, correspondant à un projet de parc de stationnement d'une surface de 777 m² à proximité de l'église et de sa place

Références au PADD :

On ne trouve dans le PADD aucune justification à un tel projet. Les paragraphes b (page 5) - Structurer le centre bourg face à la mairie – et h (page 7) - Maintenir des équipements publics adaptés et accessibles – sont même en contradiction avec un tel projet.